

# Epreuve de Présentation du projet

## Partie 2 : évaluation de la « présentation du projet »

### Nature et déroulement de l'évaluation :

- Le candidat est évalué individuellement **pendant une durée de 20 min maximum**.
- Cette partie permet l'évaluation individuelle du dossier relatif au projet préparé par le candidat, ainsi que sa soutenance orale.
- **Le dossier proposé par le candidat comporte un maximum de 10 pages** pour sa version papier. Il présente les différentes tâches effectuées par le candidat durant le projet.
- **L'épreuve débute par une présentation orale** du dossier sous sa forme numérique, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites internet, etc., **pendant une durée maximale de 10 min**.
- Cette présentation est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 10 min.

**- L'utilisation de la grille d'évaluation selon le modèle donné en annexe (quelle que soit la spécialité) est obligatoire.** Elle définit les pondérations de chaque compétence et indicateur qui doivent être respectés pour garantir l'équité de l'évaluation des candidats. Les indicateurs à évaluer ont été définis dans la note de cadrage du projet. A la fin de l'évaluation de cette partie 2, une impression de la grille complétée sera effectuée et signée par les évaluateurs.

Les indicateurs à mesurer pour cette deuxième partie d'évaluation doivent être renseignés le jour de l'évaluation de la présentation du projet.

**Une note sur 20 points pour cette partie 2** de l'épreuve est attribuée à chaque candidat par les professeurs évaluateurs.

### Examineurs et convocations :

- L'évaluation de la partie 2 est menée par deux enseignants de technologie qui n'ont pas suivi le projet du candidat.
- Les plannings de passage des candidats seront élaborés au sein de l'établissement en fonction des dates prévues pour l'évaluation de cette partie 2. Les plages d'interrogation sont prévues entre le **2 et le 6 juin 2014**. Les dates précises seront portées à votre connaissance ultérieurement.

### Bilan des évaluations :

- La note attribuée à l'épreuve de projet de spécialité est la moyenne des notes attribuées aux parties 1 et 2.

### Eléments du calendrier :

Date de fin des projets et d'envoi des dossiers aux examineurs de la partie 2 : **le Mardi 20 mai 2014**.

Les candidats seront informés suffisamment à l'avance de cette date limite. Les dossiers seront remis par les candidats aux professeurs.